

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2015**
- ⇒ **Affectation des résultats 2015**
- ⇒ **Fixation des 3 taxes locales**
- ⇒ **Présentation et vote des Budgets primitifs 2016**
- ⇒ **Subventions Communales :**
Bibliothèque, Sainte Fleur et Sauvegarde de Virine
- ⇒ **Indemnité de la municipalité – modification au 1^{er} janvier 2016**
- ⇒ **Convention pour la mutualisation des Services de la Communauté d'Agglomération d'Epinal**
- ⇒ **Convention mise à disposition du domaine privé communal à la DAL**
- ⇒ **Echange foncier Voye de Chavelot avec M. MURINGER**
- ⇒ **Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif – demande d'adhésion**
- ⇒ **Agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 17 mars 2016

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN, Marie-Paule MASSON et Marie MATHIEU, MM. Nicolas HAYOTTE, Joël JACQUEMIN, Anthony LANGEVIN, Claude LHUILLIER, Julien POTHIER, Yvan RIVAT, Jean-Maurice THAILLARD

Absent : /

Secrétaire : Mme Marie MATHIEU

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :
Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu de la réunion du 28 janvier 2016.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le recrutement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

N° DCM 08/2016	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015</u> <u>« ASSAINISSEMENT »</u>
--------------------------	--

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2015 « Assainissement », celui-ci étant identique au compte de gestion 2015 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

ACCEPTE les comptes précités.

N° DCM 09/2016	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015</u> <u>« FORET »</u>
--------------------------	---

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2015 «Forêt», celui-ci étant identique au compte de gestion 2015 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

ACCEPTE les comptes précités.

N° DCM 10/2016	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015</u> <u>« LOTISSEMENT »</u>
--------------------------	---

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2015 « Lotissement », celui-ci étant identique au compte de gestion 2015 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

ACCEPTE les comptes précités.

N° DCM 11/2016	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015</u> <u>« COMMUNE »</u>
--------------------------	---

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2015 « Commune », celui-ci étant identique au compte de gestion 2015 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

ACCEPTE les comptes précités.

N° DCM 12/2016	<u>AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2015</u> <u>BUDGET ASSAINISSEMENT 2016</u>
--------------------------	---

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section de fonctionnement de **5 282,44 €**
- un solde d'exécution (défictaire) de la section d'investissement de **9 126,30 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- compte 001 - déficit antérieur reporté investissement : **9 126,30 €**
- 1068 Autres réserves : **5 282,44 €**

N° DCM 13/2016	AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2015 BUDGET FORET 2016
-------------------	--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section de fonctionnement de **22 508,52€**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : **22 508,52 €**

N° DCM 14/2016	AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2015 BUDGET LOTISSEMENT 2016
-------------------	--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section de fonctionnement de : **262 731,70 €**

- un résultat (déficitaire) de la section d'investissement de : **10 638,38 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : **262 731,70 €**

- compte 001 - déficit d'investissement reporté : **10 638,38 €**

N° DCM 15/2016	AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2015 BUDGET COMMUNE 2016
-------------------	--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficitaire) de la section d'investissement de **298 120,59 €**

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de **86 522,78 €**

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Dépenses

- en dépenses à l'article 2158 :

« Autres installations, matériel et outillage techniques » pour un montant de : **6 024,00 €**

Un besoin de financement de : 304 467,12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : **298 120,59 €**

- 1068 Autres réserves : **86 522,78 €**

N° DCM 16/2016	<u>FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016 DES TAXES DIRECTES</u>
-------------------	--

Mme le Maire propose de maintenir les taux d'impositions actuels, à savoir :

- ♦ Taxe d'habitation 13,37 %
- ♦ Taxe foncière bâti 20,93 %
- ♦ Taxe foncière non bâti 54,68 %

Elle précise que, suite à la suppression de la TP, les taux ont été réajustés afin qu'il n'y ait d'incidence financière ni pour le contribuable ni pour la collectivité et qu'ils n'ont pas subi d'augmentation depuis 2002.

Après en avoir délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes locales en 2016.

N° DCM 17/2016	<u>EXERCICE 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT</u>
-------------------	---

M. Nicolas HAYOTTE, 2^{ème} Adjoint, présente le budget « Assainissement ».

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, **VOTE** à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

le budget primitif 2016 comme suit :

- **section de fonctionnement** :
dépenses et recettes 32 499,57 €
- **section d'investissement** :
dépenses et recettes 24 560,25 €

N° DCM 18/2016	<u>EXERCICE 2016 – BUDGET FORET</u>
-------------------	--

M. Nicolas HAYOTTE, 2^{ème} Adjoint, présente le budget « Forêt ».

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, vote à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

le budget primitif 2016 comme suit :

- **section de fonctionnement** :
dépenses et recettes 33 275,17 €
- **section d'investissement** :
dépenses et recettes 8 350,00 €

N° DCM 19/2016	<u>EXERCICE 2016 – BUDGET LOTISSEMENT</u>
-------------------	--

M. Nicolas HAYOTTE, 2^{ème} Adjoint, présente le budget « Lotissement ».

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, vote à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

le budget primitif 2016 comme suit :

- **section de fonctionnement** :
dépenses et recettes 273 370,08 €
- **section d'investissement** :
dépenses et recettes 10 638,38 €

N° DCM 20/2016	<u>EXERCICE 2016 – BUDGET COMMUNE</u>
-------------------	--

M. Nicolas HAYOTTE, 2^{ème} Adjoint, présente le budget « Commune ».

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, vote à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

le budget primitif 2016 comme suit :

- **section de fonctionnement** :
dépenses et recettes 593 283,89 €
- **section d'investissement** :
dépenses et recettes 500 283,58 €

N° DCM 21/2016	<u>SUBVENTIONS COMMUNALES 2016</u>
-------------------	---

Mme le Maire donne lecture des demandes de subventions sollicitées par la médiathèque, les Associations Sauvegarde de la Croix de Virine et Sainte Fleur de l'Avière.

Mme le Maire précise que l'Association DAL (Domèvre Animations Loisirs) a fait un bon résultat 2015 et en conséquence ne demande pas de subvention cette année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDENT d'octroyer les subventions de la manière suivante :

Médiathèque (Fonctionnement et Investissement) :	2 490,00 €
Association Sauvegarde de Virine	60,00 €
Association Sainte Fleur de l'Avière	50,00 €

Pour le montant de la Médiathèque, cela correspond à des abonnements de livres et animations et d'autre part à un service de prêt de CD et de DVD. M. LANGEVIN demande les noms de la nouvelle équipe suite à l'inauguration de début du mois. Mme MASSON lui répond que la nouvelle équipe comprend : Mme CHARDOT (employée communale), Mme LORANGE (qui, en parallèle, fait l'aide aux devoirs le soir aux enfants) et enfin Mme VIARD.

N° DCM 22/2016	<u>INDEMNITE DE LA MUNICIPALITE – MODIFICATION AU 1^{ER} JANVIER 2016</u>
-------------------	--

(article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat en instaurant l'automatisme de fixation des indemnités de maires)

- **Dans les communes de moins de 1 000 habitants :**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les maires des communes de moins de 1 000 habitants ne peuvent plus demander la réduction de leurs indemnités.

Les indemnités des maires ou présidents de délégation spéciale de communes de moins de 1 000 habitants sont fixées **automatiquement**, conformément aux dispositions de l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), selon le barème suivant :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux ; (montant de l'enveloppe brute mensuelle maximum 1 398,95 €)

Mme le Maire, étant indemnisée jusqu'à présent au même taux que les adjoints, demande que le taux maximum leur soit également appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (les adjoints ne participant pas au vote), à 7 pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE :

Article 1 : À compter du 1^{er} avril 2016 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités brutes allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Indice 1015 Mensuel	Taux	Fonction	Base	
			Mensuelle	Annuelle
1 398,95 €	17 %	Maire	646,25 €	7 755,00 €
	6.60 %	1 ^{er} adjoint	250,90 €	3 010,80 €
	6.60%	2 ^{ème} adjoint	250,90 €	3 010,80 €
	6.60 %	3 ^{ème} adjoint	250,90 €	3 010,80 €
Total de l'enveloppe			1 398,95 €	16 787,40 €

N° DCM 23/2016	<u>SERVICE COMMUN MUTUALISE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE PASSATION DE MARCHES PUBLICS - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL</u>
-------------------	---

Mme le Maire donne lecture du projet de convention de mutualisation de service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et de passation de marchés publics.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDENT

- **d'approuver** l'adhésion de la commune au service commun mutualisé relatif à l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et de passation de marchés publics et la convention de mutualisation et de mise à disposition du service commun,
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention de mutualisation.

N° DCM 24/2016	<u>CONVENTION COMMUNE – DOMEVRE ANIMATIONS LOISIRS</u>
-------------------	---

Mme le Maire informe que l'Association Domèvre Animations Loisirs en accord verbal avec la municipalité a aménagé un terrain de pétanque juste à côté de la cour de l'école.

Mme le Maire donne lecture de ladite convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention et **AUTORISE** Mme le Maire à la signer.

M. LANGEVIN demande si toute personne (habitante de DOMEVRE ou pas) pourra jouer sur le terrain. Il lui est répondu par l'affirmative.

Afin de garder l'endroit propre, une poubelle sera installée.

N° DCM 25/2016	<u>ÉCHANGE FONCIER AVEC M. REGIS MURINGER</u>
-------------------	--

Mme le Maire rappelle la demande de M. Régis MURINGER en date du 3 février 2016 concernant l'échange d'une emprise du domaine public communal attenante à sa propriété et en bordure de la Voie de Chavelot estimée à 99 m² contre deux parcelles de 15 m² et 25 m² environ dont il est propriétaire.

Il précise dans son courrier prendre à sa charge les frais de travaux de bornage, les frais de dossier, d'enregistrement au fichier Géofoncier, d'archivage et d'intervention du géomètre expert.

Du côté de la collectivité, une estimation de la dépendance communale a été demandée au Service des Domaines qui a proposé un prix à 2 € le m².

Considérant qu'il s'agit d'un échange, il est proposé à l'assemblée délibérante d'effectuer cette transaction à l'euro symbolique. L'acte administratif sera rédigé et pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTENT l'échange précité à l'euro symbolique

AUTORISENT Mme le Maire à signer, au nom de la Commune l'acte de cession ainsi que les publicités foncières correspondantes.

N° DCM 26/2016	<u>SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> <u>DEMANDE D'ADHESION</u>
-------------------	---

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des courriers de M. le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion de la collectivité suivante :

- Communauté du Pays de Mirecourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la demande d'adhésion de la collectivité précitée.

N° DCM 27/2016	AGENDA D'ACCESSIBILITE
-------------------	-------------------------------

M. Claude LHUILLIER, 1^{er} adjoint, expose aux élus qu'un diagnostic d'accessibilité a été effectué via la Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière en 2012. Un premier agenda d'accessibilité a été établi en octobre 2015. Toutefois, la Direction Départementale des Territoires demande maintenant un nouvel agenda regroupant tous les bâtiments communaux afin de regrouper les bâtiments communaux restants à mettre aux normes d'accessibilité.

La loi n°2005-102 du 11 Février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 offre aux gestionnaires d'Établissements recevant du public (ERP) non conformes à cette date la possibilité de déposer des Agendas d'Accessibilité Programmés (ADAP). Ces documents permettent de planifier sur trois ans les travaux à réaliser pour rendre les ERP accessibles.

Ces travaux pourraient être subventionnés par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, par des réserves parlementaires, et la Dotation Générale de Décentralisation, etc....

M. Claude LHUILLIER, 1^{er} Adjoint, demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider le nouvel Agenda d'Accessibilité Programmé tel qu'il a été présenté et d'autoriser les travaux mentionnés pour la mise en conformité des ERP.

Le montant total des travaux à réaliser a été estimé à 52 000,00 €, l'agenda prévoit sa répartition sur quatre années comme suit :

Bâtiment	Adresse	cat	année 1	année 2	année 3	année 4
Mairie						
création d'un bureau	57 rue des Frères Mourot	5	10 000,00 €			
rampe d'accessibilité	57 rue des Frères Mourot	5		16 000,00 €		
Salle réunion de conseil	57 rue des Frères Mourot	5			10 000,00 €	
Eglise						
rampe d'accessibilité	Place de l'Eglise					16 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (M Julien POTHIER)

VALIDE l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour les bâtiments ci-avant, ainsi que la programmation des travaux sur quatre ans comme indiqué.

AUTORISE les travaux mentionnés pour la mise en conformité des ERP.

N° DCM 28/2016	RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI
-------------------	--

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de recruter une personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi par l'intermédiaire de POLE EMPLOI.

Elle explique que ce type de contrat, d'une durée de douze mois minimum, renouvelable 1 fois dans la limite de 24 mois, est aidé aujourd'hui par l'État à hauteur de 70 ou 85 % du salaire brut.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à :

- **RECRECUTER**, en tant que besoin, un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour 20 heures hebdomadaires maximum.
- **SIGNER** le contrat d'embauche pour une durée de 12 mois et la convention avec pôle emploi.

INFORMATIONS DIVERSES :

Solde de subvention départementale

Mme le Maire informe qu'elle s'est rapprochée des services instructeurs du Conseil Départemental concernant le versement du solde de la subvention pour les travaux d'aménagement de la voie communale n°4.

Pour mémoire, le montant de la subvention initiale s'élevait à 34 831 % pour un montant subventionnable à hauteur de 116 102 € soit 30 %. La dépense des travaux retenue se monte à 110 437,40 €. Les 2 547,60 € n'ont pas pu être pris en compte car ils correspondent à des travaux réalisés rue principale. (Trottoir devant la propriété LAVALLÉE)

Fin de l'opération « 515 communes sur le Net »

Mme Muriel CUENIN donne lecture du courrier reçu le 15 mars par mail nous informant que l'Association des Maires des Vosges que le maintien en service du programme du programme « 515 communes sur le Net » n'est plus possible. Pour mémoire, le site Internet de la commune y est affilié

M. Yvan RIVAT propose de se renseigner auprès du prestataire de son employeur.

Comptes rendus des conseils d'école d'Uxegney

♦ Conseil d'école élémentaire du 29 février 2016

Mme Marie-Paule MASSON donne lecture du compte rendu. Les effectifs actuels sont de 173 élèves ; pour 2016/2017, ils monteront à 175. Des projets scolaires sont déjà réalisés selon les classes (théâtre, piscine, cinéma, spectacles JMF, permis vélo, participation au téléthon...) ou sont à réaliser (chants, danses, archives, SICOVAD, USEP 2^{ème} trimestre, etc....)

Nouveaux programmes 2016 et changement dans les Cycles scolaires

Exercices incendies : deux exercices ont été réalisés

La sécurité aux abords de l'école où parents et enfants ne font pas attention.

♦ Conseil d'école maternelle du 7 mars 2016

M. Julien POTHIER donne lecture du compte rendu avec principalement une baisse de l'effectif pour la rentrée 2016/2017 ; 67 enfants au lieu de 83 actuellement.

De plus, l'obsolescence du matériel informatique est signalée, un changement d'équipements est souhaité pour 2017. L'école a été équipée récemment d'un réseau internet fiable mais les ordinateurs ne suivent pas.

Un courrier d'information aux parents dont les enfants prennent le bus sera transmis par rapport aux consignes de sécurité dans le bus et la responsabilité des enfants au niveau de la descente du bus.

Grillage de l'aire de jeux intercommunale

M. Claude LHUILLIER, Adjoint, informe qu'il est en discussion avec l'entreprise MG de Jeanménil qui doit intervenir pour le remplacement du grillage de l'aire de jeu. Un devis de 8 200 HT a été établi.

Nettoyage de printemps

Mme le Maire informe que le nettoyage de printemps aux abords des voies communales hors agglomération a été commencé mercredi matin de 7H30 à 12H00 avec la collaboration de MM. Jean-Maurice THAILLARD, Adjoint, Joël JACQUEMIN, conseiller municipal et moi-même ainsi que de l'employé communal Thierry RAIMOND.

Travaux d'enfouissement des réseaux secs rue des Frères Mourot

M. Claude LHUILLIER informe que les travaux avancent bien. Toutes les parties privatives ont été exécutées. Cependant, l'entreprise va être stoppée. Les contrôles d'amiante dans les enrobés de la chaussée ne lui sont pas parvenus.

Pays d'Epinal

M. Jean-Maurice THAILLARD donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu

Il nous précise l'intervention de M. SOLTYS, Maire d'Uxegney concernant le coût de 725 000 € pour la création de la maison du vélo à Xertigny qui vient impacter lourdement le budget du Pays.

SCOT

M. Anthony LANGEVIN donne le compte rendu de la réunion du 1^{er} février 2016 avec le vote du compte administratif 2015 en conformité avec le compte de gestion :

Fonctionnement :

Dépenses :	319 925,93 €
Recettes ;	437 710,17 €

Investissement :

Dépenses :	103 592,26 €
Recettes :	394 638,28 €

Soit un total pour dépenses : 419 518,19€

Et un total des recettes de : 832 348,45€

Et un résultat de l'exercice 2015 de 418 830,26€ qui sera reporté sur l'année 2016

Puis vote du budget primitif à l'équilibre 2016 :

Beaucoup de reports sur l'année 2016

Contribution fixée à 2,62 € / habitant

Fonctionnement :

Dépenses :	641 900 €
Recettes ;	641 900 €

Investissement :

Dépenses :	601 000 €
Recettes :	601 000 €

Soit un total des dépenses : 1 242 900,00€

Et un total des recettes de : 1 242 900,00€

Fin de la réunion à 22 H 30

Muriel CUENIN	Joël JACQUEMIN
<i>Absent</i>	
Nicolas HAYOTTE	Marie MATHIEU
Noëlle HUGUENIN	Julien POTHIER
Claude LHUILLIER	Jean-Maurice THAILLARD
Yvan RIVAT	Marie-Paule MASSON
	Anthony LANGEVIN

Le Maire, certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairieet transmis au contrôle de légalité le

Le Maire
Noëlle HUGUENIN